

**CONVENTION DE SUBVENTION
ENTRE LA METROPOLE DE LYON
ET LA COMUE Lyon Saint-Etienne
ANNEE 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2026- de la Commission Permanente de la Métropole de Lyon
du 28 septembre 2026 approuvant la convention,
Vu la demande déposée par la COMUE-Lyon-Saint-Etienne le 28 mai 2026,

Entre

La **Métropole de Lyon**, représentée par Monsieur Emmanuel Hamelin, Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur, la formation et les filières d'excellence, agissant en cette qualité conformément à l'arrêté de la Présidente n°2026-06-12-R-0427 du 12 juin 2026,
Dénommée ci-après la « Métropole »

d'une part,

Et

La **COMUE Lyon Saint-Etienne**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), dont le siège est situé 92 rue Pasteur - CS 30122 - 69 361 Lyon cedex 07, sous le N° **SIRET** : 130021363 00010, représentée par sa Présidente, Madame Nathalie Dompnier, en vertu d'une décision de son conseil d'administration en date du 18 juin 2024,

Dénommé ci-après la « COMUE » ou le « bénéficiaire »

d'autre part,

Ci-après dénommées individuellement une « Partie » et collectivement « les Parties »

Tout le courrier doit être adressé à :
Madame la Présidente de la Métropole de Lyon
DDR/ DATE/Service développement universitaire et vie étudiante
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03

PRÉAMBULE

Le territoire de la Métropole de Lyon se distingue par la richesse et le dynamisme de son écosystème académique. Deuxième pôle universitaire de France avec près de 190 000 étudiants, 330 établissements et organismes de formation, 12 000 doctorants et chercheurs, la présence des universités et écoles sur le territoire Rhône - Alpin génère 3,2 milliards de retombées économiques en AURA et 43 000 emplois.

L'Enseignement Supérieur et la Recherche est une brique stratégique du développement économique métropolitain. C'est un levier essentiel pour contribuer à la robustesse économique du territoire, fondée sur le triptyque innovation, attractivité et souveraineté économique. La capacité de la collectivité à s'inscrire comme partenaire actif d'un écosystème de l'innovation, tel que celui structuré autour de la Communauté d'Universités et Établissements (ComUE), détermine durablement son attractivité et sa capacité à générer de la valeur ajoutée.

Afin d'incarner cette ambition et en prenant en compte le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), les outils d'intervention de la Métropole en matière d'enseignement supérieur-recherche sont multiples : les programmes d'actions annuels avec la ComUE grâce auxquels de nombreux projets ont pu être réalisés, le Schéma de Développement Universitaire (SDU), les grands projets portés par la COMUE-UDL (plan Campus, programme avenir Lyon Saint Etienne-PALSE, etc.), le contrat de plan État-Région (CPER) et le schéma directeur de la vie étudiante.

Par son soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, la Métropole poursuit plusieurs objectifs :

- la qualité de la vie étudiante : avec près de 190 000 étudiants présents sur le territoire, la collectivité fait face à un défi de taille pour assurer leur accueil et leur intégration,
- la connexion entre les sites universitaires et le développement économique : création des conditions de l'innovation pour le développement économique ; pluridisciplinarité ; continuum entre formation, recherche et valorisation,
- la structuration et l'intégration des sites universitaires dans la ville : l'aménagement urbain des lieux universitaires – campus ou sites – est un enjeu majeur de structuration du territoire, dont les impacts en termes de mobilité, logements, développement économique et aménités urbaines sont importants,
- la lisibilité du pôle universitaire métropolitain : en soutenant la COMUE, la collectivité contribue à générer une image unifiée du site universitaire lyonnais, dont l'une des particularités est le nombre très important d'établissements,
- la lisibilité de ce pôle au niveau national et international : l'enseignement supérieur et la recherche se nourrissent des collaborations nationales et internationales, lesquelles ont un impact positif sur le développement et la valorisation du territoire. L'image du site est extrêmement importante dans cette perspective.

La Métropole de Lyon soutient son écosystème d'Enseignement Supérieur et de Recherche depuis 2007. A partir de 2010, la stratégie de la collectivité en la matière prend appui sur des schémas de développement universitaire. Ceux-ci sont réalisés et mis en œuvre en partenariat avec la ComUE-Université de Lyon, interlocuteur privilégié de la Métropole pour laquelle elle assure la coordination de ses membres et associés.

La COMUE-Lyon-Saint-Étienne (nouvelle dénomination de la COMUE-Université de Lyon depuis le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, constitué sous la forme d'une communauté d'universités et d'établissements au sens des articles L 711-1 et L 711-2 du code de l'éducation.

Elle regroupe 11 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et un organisme de recherche membre, ainsi que 25 établissements associés. La dynamique collective des établissements ainsi réunis a été confortée en 2024 avec la rédaction du contrat de site 2022-

2026, avec l'État, qui précise les priorités et le cadre d'actions pour une communauté renouvelée. La ComUE porte désormais trois grandes missions :

- Accompagner et soutenir les stratégies de ses établissements membres et associés en assurant l'articulation et la cohérence des projets à l'échelle du site.
- Coordonner et piloter des projets d'intérêt commun sur des champs d'expertises variés (innovation et l'entrepreneuriat, immobilier, sciences et société, vie étudiante, etc.).
- Valoriser le site et l'ancrer dans son écosystème.

La ComUE-Lyon Saint Etienne sollicite le soutien financier de la Métropole pour la réalisation de son programme d'actions 2026 qui en découle.

Par le renouvellement du partenariat avec la ComUE incarné par ce programme d'actions 2026, la Métropole de Lyon souhaite rappeler l'importance de la coordination de site pour mener à bien des projets pluridisciplinaires et pluri-établissements à l'échelle de Lyon - Saint-Étienne au bénéfice de l'ensemble des étudiants, des personnels, enseignants et chercheurs.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre de la compétence de la Métropole en matière de « Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche », prévue par l'article L3641-1 du code général des collectivités territoriales.

Au regard des objectifs poursuivis par la COMUE Lyon Saint-Etienne pour son programme d'actions 2026 et de l'intérêt pour son territoire, la Métropole de Lyon décide d'accompagner financièrement le projet.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'une part de présenter le programme d'actions 2026 de la COMUE Lyon Saint-Etienne, et d'autre part de fixer les règles d'utilisation de la subvention métropolitaine.

Article 2 - Description du projet

Le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les actions inscrites dans le programme 2026 annexé à la présente convention.

Le budget prévisionnel du programme d'actions 2026 est le suivant :

Orientations	Actions	Subvention Métropole (en euros)	Coût total actions
ORIENTATION 1 : Une communauté universitaire motrice des transitions du territoire	Stratégie d'innovation		
	La fabrique de l'Innovation	85 000	110 000
	I Factory	56 000	56 000
	Centre d'entrepreneuriat	85 000	155 000
	Campus création	75 000	75 000
	La recherche comme levier de transformation du territoire		
	Promotion du doctorat MT180	15 000	16 000

Orientations	Actions	Subvention Métropole (en euros)	Coût total actions
	Cycle penser la recherche autrement	5 000	5 000
ORIENTATION 2 : Une Métropole au service du bien vivre des étudiants	Lutte contre la précarité étudiante – accès aux droits	55 000	140 000
	Le 102 – centré de santé		
ORIENTATION : Une Université connectée à son territoire	Diffusion des savoirs et médiation		
	Pop sciences	65 000	195 000
	Indulo	105 000	245 000
	Étude sur l'impact économique de l'Université (SDU)	20 000	90 000
	International		
	SWD	25 000	60 000
	Collegium	40 000	405 000
	TOTAL	631 000	1 552 000

Le programme d'actions 2026 est réalisé entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026, sauf pour l'action Campus Création qui est réalisée jusqu'au 30 septembre 2027.

Article 3 - Participation financière

La Métropole de Lyon s'engage à verser une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 631 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2026 pour un montant de dépenses subventionnables retenu de 1 552 000 €.

Les Parties conviennent que la date retenue pour l'éligibilité des dépenses subventionnables, est le 1^{er} janvier 2026.

Le montant de cette participation est un montant plafond. Les subventions affectées aux actions sont fongibles entre elles, à l'exception de la subvention issue du Schéma de Développement Universitaire dédiée à l'étude sur l'impact économique de l'université et au volet International.

Dans le cas où le coût réel des actions menées serait inférieur au montant des dépenses subventionnables indiqué ci-dessus, la participation de la Métropole de Lyon serait recalculée au prorata de la dépense réellement engagée et justifiée par le bénéficiaire.

À ce titre, la subvention versée qui n'aurait pas été affectée à sa destination ou excède le coût réel des dépenses engagées devra faire l'objet d'un remboursement total ou partiel à la Métropole de Lyon.

En revanche, le dépassement du montant total des dépenses du bénéficiaire au titre de l'action restera à sa charge.

Article 4 - Moyens mis à disposition

Néant.

Article 5 - Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 80 % de la subvention sera versé à la prise d'effet de la présente convention,

- Le solde sera versé après transmission et contrôle des pièces demandées à l'article 6.

Les versements seront effectués par la Métropole de Lyon au compte ouvert suivant :

Titulaire du compte : COMUE-Lyon-Saint-Etienne

Domiciliation : TP Lyon

Références bancaires :

N° IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0502 039

BIC : TRPUFRP1XXX

Article 6 – Modalités de contrôle de l'exécution de la subvention par la Métropole de Lyon

En application des dispositions de l'article 3, la Métropole de Lyon effectuera un contrôle de l'exécution du programme d'actions avant le versement du solde.

Pour le versement du solde de la subvention, le bénéficiaire devra transmettre à la Métropole :

- un appel de fonds ;
- un bilan qualitatif et financier du programme d'actions subventionné comprenant un tableau synthétique mettant en regard le budget prévisionnel présenté et les dépenses réellement réalisées, intégrant les contributions reçues de tous les autres financeurs (utiliser, par exemple, l'annexe figurant au dossier de demande de subvention), dans un délai de 6 mois suivant la fin de réalisation du projet ;
- un bilan et un compte de résultat et les annexes du dernier exercice clos certifiés par le Commissaire aux comptes (rapport général sur les comptes annuels et rapport spécial sur les conventions réglementées) ou à défaut par le bénéficiaire (Président ou toute personne habilitée à le faire) et approuvés par l'assemblée générale du bénéficiaire ;

L'appel de fonds et les justificatifs devront être envoyés à l'adresse suivante :

Mme. la Présidente de la Métropole de Lyon

Délégation au Développement Responsable

Direction actions et transitions économiques - DATE

Service développement universitaire et vie étudiante

CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

La Métropole de Lyon se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative qu'elle jugerait nécessaire à l'appréciation de la réalisation du programme d'actions et de l'emploi de la subvention.

À l'issue du contrôle des pièces transmises, l'instructeur de la direction opérationnelle de la Métropole produira une attestation de versement ou, le cas échéant, un courrier expliquant l'application du principe de proratisation tel que décrit à l'article 3.

Article 7 - Actions en termes de communication

Le bénéficiaire s'engage à indiquer dans le cadre de toute opération de communication le soutien de la Métropole de Lyon sous forme littéraire ou sous forme de logo, sur des documents de communication de référence tels le site Internet ainsi que sur tout support de communication et tout outil diffusé auquel aura participé la Métropole de Lyon tant sous une forme financière, humaine ou autres.

Le bénéficiaire s'engage ainsi à mentionner le soutien de la Métropole sur tous les outils de communication quels que soient les supports (digitaux ou imprimés) et quelles que soient les cibles visées (visiteurs, invités, médias, journalistes).

La mention du soutien de la Métropole pourra se formaliser sous forme littéraire ou sous forme de logo disponible sur le site <https://www.grandlyon.com/pratique/ressources-documentaires>.

Selon la nature de l'opération portée par le bénéficiaire, ce dernier devra saisir la Métropole de Lyon sur l'opportunité d'utiliser la bannière OnlyLyon et sur celle de communiquer sur l'opération via les sites Internet de la Métropole et de ces partenaires.

Article 8 - Durée de la convention

Les stipulations de la présente convention prendront effet à compter de sa signature par les Parties, à la date la plus tardive. Elle s'achèvera le jour où chacune des Parties aura exécuté l'ensemble de ses obligations. À ce titre, le bénéficiaire devra avoir présenté l'ensemble des justificatifs permettant le versement du solde de la subvention au plus tard le 15 novembre 2027. À défaut, la résiliation pourra être prononcée dans les conditions prévues à l'article 10.

Article 9 – Modification du projet

9.1 - Budget prévisionnel

En cours de réalisation, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation du budget prévisionnel de son programme d'actions par des transferts de charges éligibles.

Cette adaptation des dépenses est réalisée dans le respect du montant total des dépenses exigibles, elle ne doit pas affecter la réalisation du programme d'actions et ne doit pas être substantielle.

Le bénéficiaire notifie, au plus tôt, ces modifications par écrit à la Métropole.

9.2 - Délai supplémentaire : échange de courriers entre les Parties

Toute demande de délai supplémentaire de réalisation du programme d'actions par le bénéficiaire doit être motivée et adressée par le bénéficiaire à la Métropole, sous la forme d'un courrier, pour instruction et réponse.

9.3 – Programme d'actions

Sauf dispositions spécifiques de la convention, toute modification dans le contenu du programme d'actions donne lieu à la conclusion d'un avenant à la convention, à signer entre les Parties.

Article 10 - Résiliation et dénonciation

En cas de non-respect de l'un de ses engagements contractuels par le bénéficiaire de la subvention, la Métropole se réserve le droit de mettre fin à la convention, unilatéralement et à tout moment, selon la procédure suivante :

- Une mise en demeure sera envoyée au bénéficiaire par lettre recommandée avec avis de réception l'invitant à prendre les mesures appropriées dans le délai d'un mois à compter de la réception du courrier,
- En l'absence de mesures appropriées, la résiliation sera notifiée pour effet immédiat à l'organisme.

Le manquement du bénéficiaire à ses engagements contractuels et l'absence de réponses aux sollicitations de la Métropole pourront avoir également pour effet :

- L'interruption de l'aide financière de la métropole ;
- La demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués.

Article 11 – Reversement de la subvention à des tiers

Conformément à l'article L 1611-4 du CGCT, sauf autorisation expresse de la Métropole de Lyon, le bénéficiaire n'est pas autorisé à reverser tout ou partie de la subvention attribuée.

Article 12 – Contrôle d'activité par la Métropole de Lyon

Le bénéficiaire s'engage à informer la Métropole de Lyon de son action relative à la réalisation de son programme et notamment des éventuels décalages ou retards dans le déroulement du programme subventionné. Il s'engage également à informer la Métropole de Lyon de tout changement, notamment de sa situation juridique, intervenant en cours d'exécution de la présente convention.

Sans préjudice des dispositions de la présente convention, les changements de RIB, de SIRET et de situation juridique (y compris en cas de procédure de fusion-absorption) donnent lieu à l'établissement d'un certificat administratif co-signé.

La Métropole de Lyon pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par le bénéficiaire et du respect de ses engagements vis à vis d'elle.

À cet effet, le bénéficiaire s'engage à répondre à toute sollicitation de la Métropole de Lyon relative à l'exécution de la convention et au respect de ses engagements.

Article 13 - Modalités d'exécution de la convention par le comptable public

Les pièces justificatives accompagnant le mandatement pour l'exécution, par le comptable public assigné à la Métropole, de la présente convention seront : la délibération, la présente convention exécutoire et, le cas échéant, l'appel de fonds et l'attestation de versement ou le courrier de proratisation.

Article 14 - Responsabilités

Assurances :

Les activités du bénéficiaire sont placées sous sa responsabilité exclusive. Le bénéficiaire s'engage à souscrire tout contrat d'assurance de telle sorte que la Métropole de Lyon et ses assureurs ne puissent être en aucune façon recherchés en responsabilité.

Impôts et taxes :

Le bénéficiaire prend l'engagement de se conformer aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

En outre, le bénéficiaire s'engage à assurer ses obligations légales, fiscales et sociales, de telle sorte que la Métropole de Lyon ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet.

Archivage et durée de conservation des documents :

Le bénéficiaire s'engage à archiver et à conserver dans un lieu unique le dossier technique, financier et administratif de l'opération pendant une période de dix ans à compter de la date d'attribution de la subvention.

A défaut le bénéficiaire s'expose au risque de devoir restituer la subvention perçue.

Article 15 - Attributions de juridictions

En cas de différend qui viendrait à se produire entre les parties à la présente convention de quelque nature que ce soit, les parties s'efforceront de trouver une issue amiable à celui-ci.

A défaut de règlement amiable, la résolution du litige sera portée devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Article 16 - Lutte antifraude

Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre de recommandations de l'Union européenne et s'appliquent aux parties.

16.1 - Conflit d'intérêts

Il y a conflit d'intérêts lorsque la réalisation impartiale et objective de l'opération est compromise pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif.

16.2 - Fraude

Est considérée comme une fraude, dans le respect des dépenses, tout acte intentionnel ou omission portant sur :

- L'utilisation ou la présentation de déclarations fausses, inexactes ou incomplètes, ou de documents, qui a pour effet l'appropriation illicite ou la rétention de fonds publics ;
- La non-divulgaration d'informations en violation d'une obligation spécifique, avec les mêmes effets ;
- Au détournement de ces fonds à des fins autres que celles pour laquelle ils ont été initialement accordés.

16.3 - Corruption

Est considérée comme corruption un comportement pénalement répréhensible par lequel une personne (le corrompu) sollicite, agréé ou accepte un don, une offre ou une promesse, des présents ou des avantages.

Article 17 - Annexe

Le document communiqué en annexe et identifié comme tel fait partie intégrante de la présente convention : programme d'actions 2026 détaillé.

Fait en deux exemplaires originaux,

À, le

Pour le bénéficiaire

La Présidente

Nathalie DOMPNIER

À Lyon, le

Pour la Métropole de Lyon,
par délégation de la
Présidente

Le Vice-président

Emmanuel HAMELIN

Annexe

PROGRAMME D' ACTIONS COMUE 2026

Table des matières

1.	LES AMBITIONS DE LA MÉTROPOLÉ DE LYON EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE (ESR).	11
2.	LES AMBITIONS DE LA COMUE-UNIVERSITÉ DE LYON.	11
3.	LES CHIFFRES-CLÉS.	13
	ORIENTATION 1 : UNE COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE MOTRICE DES TRANSITIONS DU TERRITOIRE.	14
1.	UN CONTINUUM D'INNOVATION TERRITORIAL	14
2.	LA RECHERCHE : UN LEVIER DE TRANSFORMATION DU TERRITOIRE	18
	ORIENTATION 2 : UNE MÉTROPOLÉ AU SERVICE DU BIEN-VIVRE DES ÉTUDIANTS.	21
1.	LE 102- CENTRE DE SANTÉ	21
2.	LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE - ACCÈS AUX DROITS	22
	ORIENTATION 3 : UNE UNIVERSITÉ CONNECTÉE À SON TERRITOIRE.	23
1.	DIFFUSION DES SAVOIRS ET MÉDIATION	23
2.	ÉTUDE SUR L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE L'UNIVERSITÉ	26
3.	INTERNATIONAL	26
	SOUTIEN FINANCIER	29

PRÉAMBULE

La Métropole de Lyon soutient son écosystème d'enseignement supérieur et de recherche depuis 2007. Depuis 2010, la stratégie de la collectivité en la matière prend appui sur des schémas de développement universitaire.

Ceux-ci sont réalisés et mis en œuvre en partenariat avec la ComUE-Université de Lyon, interlocuteur privilégié de la Métropole pour laquelle elle assure la coordination de ses membres et associés.

Par le renouvellement du partenariat avec la ComUE-Université de Lyon incarné par ce programme d'actions 2026, la Métropole de Lyon souhaite rappeler l'importance de la coordination de site pour mener à bien des projets pluridisciplinaires et pluri-établissements à l'échelle de Lyon - Saint-Étienne au bénéfice de l'ensemble des étudiants, des personnels, enseignants et chercheurs.

1. Les ambitions de la Métropole de Lyon en matière d'Enseignement supérieur et de recherche (ESR).

Le Schéma de Développement Universitaire (SDU) se base sur trois grandes ambitions pour le territoire :

Une communauté universitaire motrice des transitions du territoire.

Le territoire compte plus de 190 000 étudiants, autant de citoyens et ambassadeurs d'un nouveau modèle de vie et de ville. Il s'agira ainsi de soutenir la recherche comme moteur des transitions sociales, environnementales et économiques, de développer l'entrepreneuriat étudiant à impact, d'accélérer la transition des entreprises par la formation, le développement des compétences et l'innovation.

À ce titre, l'enjeu premier réside dans le développement des synergies entre la collectivité et les acteurs universitaires en faveur de la transition environnementale et écologique du territoire. Les actions mises en œuvre dans le cadre du SDU Ambition 2030 pourront ainsi consister à créer un cadre structurant de dialogue commun, à faire du site universitaire lyonnais un terrain d'expérimentation et d'innovation, à s'appuyer davantage sur la pluralité de compétences de la communauté universitaire pour renforcer les coopérations avec la Métropole sur le champ des transitions écologique, environnementale et sociétale.

Une Métropole au service du bien-vivre des étudiants.

Il s'agit, pour le SDU, de porter une philosophie d'accompagnement à l'autonomisation progressive des étudiants-citoyens, de contribuer activement à la lutte contre la précarité étudiante, de favoriser la qualité de vie des étudiants et, en particulier, de poursuivre et renforcer l'amélioration de leurs conditions de logement et de garantir leur santé physique comme psychique.

Une université connectée à son territoire, proche des habitants et acteurs socio-économiques.

Cette ambition vise à favoriser les implantations universitaires au service de la mixité urbaine et du rééquilibrage territorial, au-delà de l'hyper-centre lyonnais, ouvrir les sites universitaires à la ville, aux citoyens et aux entreprises, porter le principe d'une métropole-campus avec des dynamiques de diffusion des implantations universitaires, concevoir une territorialisation du SDU se dessinant le long de grands axes structurants, de continuums de développement universitaire plutôt que par grands îlots universitaires marqués.

2. Les ambitions de la ComUE-Université de Lyon.

Une dynamique de site renouvelée

La dynamique collective des établissements du site a été confortée en 2024 avec la rédaction du contrat de site 2022-2026 qui précise les priorités et le cadre d'actions pour une ComUE renouvelée. Cette ambition s'est notamment traduite par le décret modificatif de statuts de la ComUE publié en janvier 2024 et qui confirme le rôle essentiel de la ComUE en tant qu'organe de coordination du territoire Lyon – Saint-Etienne.

La ComUE porte désormais trois grandes missions :

Accompagner et soutenir les stratégies de ses établissements membres et associés en assurant l'articulation et la cohérence des projets à l'échelle du site.

L'évolution institutionnelle et opérationnelle de la ComUE lui permet désormais de répondre pleinement à sa mission première de coordination territoriale : l'accompagnement et le soutien aux stratégies des établissements, pour engager une vraie complémentarité d'actions. Cette articulation

pourra se faire sur trois objectifs principaux : les transitions et enjeux d'avenir, la coordination en formation et en recherche, et la capacité à accompagner les projets structurants du site.

Coordonner et piloter des projets d'intérêt commun sur des champs d'expertises variés (innovation et l'entrepreneuriat, immobilier, sciences et société, vie étudiante, etc.).

La ComUE poursuivra sa mission de pilotage d'actions mutualisées et coordonnées sur des sujets d'intérêt majeur et commun. Leur portage et pilotage se font et se feront au bénéfice de tous les membres et associés de la ComUE, selon deux modalités : certains projets portés au nom du collectif des acteurs de l'enseignement supérieur et la recherche, tandis que d'autres peuvent bénéficier à un périmètre d'établissements spécifique au projet et souhaitant bénéficier de l'accompagnement de la ComUE.

Valoriser le site et l'ancrer dans son écosystème.

L'articulation et la valorisation des actions proposées doivent permettre de mettre en exergue les forces et les réussites du site pour susciter une dynamique coopérative. L'excellence des établissements est régulièrement reconnue et démontrée par les classements et les réussites aux appels à projets. La nouvelle dynamique de site et la cohérence des projets qui émergeront dans les prochaines années contribueront à la visibilité du site et à sa reconnaissance comme un site universitaire de premier plan, répondant aux meilleurs standards internationaux. De plus, le monde académique doit être en interaction constante avec son écosystème et s'intégrer au mieux dans les réalités économiques, sociales et politiques. Le rôle de la ComUE est ainsi conforté en tant qu'interlocuteur et facilitateur à l'interface avec les écosystèmes d'innovation, les collectivités et le monde socio-économique.

La stratégie scientifique de site partagée et articulée aux forces des établissements pour se saisir des grands enjeux de société

La stratégie scientifique de site portée par ComUE Université de Lyon s'inscrit dans une dynamique de coopération entre établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche, acteurs hospitaliers et partenaires socio-économiques du territoire. Elle vise à renforcer la visibilité et l'attractivité internationale du site lyonnais et stéphanois en structurant une recherche d'excellence autour de grands défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux. Cette stratégie favorise l'interdisciplinarité, le développement de projets collaboratifs à fort impact, ainsi que le transfert des connaissances et l'innovation au service du territoire et des transitions contemporaines. Elle repose également sur une politique ambitieuse de soutien aux infrastructures de recherche, à la formation par la recherche, à l'ouverture européenne et internationale, ainsi qu'à la diffusion de la culture scientifique auprès de l'ensemble de la société.

Elle se décline selon deux axes :

- les Instituts Thématiques qui ont vocation à fédérer les communautés de recherche autour de grands enjeux interdisciplinaires et sociétaux, en favorisant l'émergence de projets d'excellence, le développement de partenariats internationaux, l'innovation et le transfert vers les acteurs économiques et publics ;
- les Réseaux de Coordination Disciplinaire assurent l'animation et la mise en cohérence des communautés académiques au sein des grandes disciplines, afin de renforcer les synergies entre établissements, soutenir la formation par la recherche, mutualiser les compétences et équipements, et porter une vision partagée du développement scientifique du site.

Ensemble, ces objets contribuent à articuler excellence disciplinaire et interdisciplinarité, au service de l'attractivité et du rayonnement scientifique de notre site académique.

3. Les chiffres-clés.

35 établissements fédérés au sein de la ComUE

190 000* étudiants

5 000 doctorants

900 thèses soutenues chaque année

18 écoles doctorales

7 000 chercheurs & enseignants-chercheurs

173 unités de recherche publique

** 147 000 étudiants dans les établissements membres et associés de l'UDL / 191 300 étudiants sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon (année universitaire 2022-2023)*

ORIENTATION 1 : Une communauté universitaire motrice des transitions du territoire.

Un continuum d'innovation territorial

Le site Lyon–Saint-Étienne déploie un continuum d'innovation articulant production scientifique, entrepreneuriat, maturation et transfert technologique. Appuyé sur des dispositifs structurants tels que la Fabrique de l'Innovation, le Centre d'Entrepreneuriat Lyon Saint-Étienne, la I-Factory, le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) et la SATT Lyon Saint-Étienne, cet écosystème contribue à accélérer le développement d'innovations technologiques, sociales et publiques ainsi que leur appropriation par les acteurs du territoire.

La Fabrique de l'innovation

L'activité 2025 de la Fabrique de l'innovation confirme la demande croissante pour nos accompagnements et démontre la parfaite lisibilité de notre offre auprès des acteurs cibles à l'échelle du territoire métropolitain et régional. Notre intégration dans les nouveaux locaux de la I-FACTORY en septembre dernier offre l'opportunité de propulser l'impact de nos actions au bénéfice de nos publics pour 2026, suivant ces 3 axes :

- **Élargir notre impact** en augmentant le nombre d'enseignants-chercheurs, d'étudiants, d'étudiants-entrepreneurs et d'acteurs socio-économiques du territoire formés ou touchés par nos formats d'innovation, intégrant les modules de créativité et de prototypage par les 2 pôles ;
- **Consolider l'excellence de notre accompagnement** en garantissant une qualité d'accompagnement optimale pour chacun de nos bénéficiaires ;
- **Rayonner au sein de l'écosystème** en valorisant les initiatives d'innovation du site de la ComUE Université de Lyon et en connectant plus fortement nos publics aux acteurs du territoire.

Élargir nos impacts et consolider l'excellence de notre accompagnement

Dynamisation du pôle Fab Lab

Le pôle Fab Lab bénéficie d'un emplacement idéal pour attirer le public académique issu du campus technologique de la Doua. Sa fréquentation affiche une dynamique remarquable avec 860 personnes touchées en 2025, soit une hausse de 30 % par rapport à 2024. Afin d'enrichir notre offre de service et de diversifier ces profils (actuellement concentrés à 65 % sur la Doua), la Fabrique de l'innovation déploiera les actions suivantes :

- Accentuer les synergies entre le Fab Lab et les programmes phares du service (à l'instar d'IDEABOOM, Meet&Fabrik ou de l'EUR EID@Lyon) ;
- Intensifier les cycles de visites et de découverte des espaces, notamment pour les résidents de la I-FACTORY, incluant les personnels académiques et les étudiants-entrepreneurs (CELSE, FEE) ;
- Animer activement un réseau des Fab Labs à l'échelle du territoire métropolitain ;
- Fédérer le réseau des Soudés, acteurs du prototypage de la Métropole de Lyon ;
- Concevoir un parcours de valorisation spécifique dédié aux enseignants-chercheurs afin de promouvoir l'outil auprès de leurs étudiants ;
- Créer un événement marquant en 2026 centré sur le Fab Lab et l'esprit "maker", avec une ouverture ciblée vers les collégiens et lycéens du territoire pour leur faire découvrir le lieu, les outils et les métiers de demain ;
- Concrétiser des projets collectifs étudiants pour concevoir un démonstrateur physique de médiation propre au Fab Lab ;

- Commercialiser des formations courtes « professionnelles » (formalisées en 2025) sur les outils numériques du Fab Lab, adaptées aux besoins des publics académiques et des entreprises ;
- Optimiser les plages d'ouverture au public afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs tout en garantissant le temps nécessaire à la maintenance technique et à l'équilibre de nos ressources humaines.

Évolution du pôle Créativité

Le pôle Créativité anime régulièrement des formats sur mesure pour les établissements membres et associés de la ComUE Université de Lyon. Portée avec succès par notre équipe de 3 facilitateurs en innovation, cette activité stratégique a aujourd'hui atteint son plein potentiel opérationnel. Afin de lever la contrainte de capacité physique et toucher un plus grand nombre d'acteurs cibles à moyens constants, le pôle fait évoluer son modèle en 2026 et propose de mettre en place en complément :

- Déployer une offre d'accompagnement « clé en main » : sur le modèle d'IDEABOOM, un parcours sur mesure sera proposé aux établissements volontaires pour leur permettre d'animer leur propre Hackathon en autonomie guidée (une démarche actuellement co-construite avec l'ISARA et qui sera finalisée en novembre 2026) ;
- Diffuser un jeu pédagogique de créativité (centré notamment sur la phase « d'immersion ») pour former directement les enseignants à nos méthodologies ;
- Proposer des formats "sprints" sur mesure agiles et percutants pour les acteurs académiques et socio-économiques.

Synergies de site au sein de la I-FACTORY

La cohabitation de la Fabrique de l'Innovation et du service CELSE-Pépité Université de Lyon au sein du même bâtiment depuis septembre 2025, ouvre des perspectives de collaborations stratégiques. Celles-ci, actuellement en phase de réflexion se matérialiseront cette année dans le but d'optimiser la visibilité, la complémentarité et l'accessibilité des offres respectives destinées aux étudiants et étudiants-entrepreneurs du site universitaire.

Rayonner au sein de l'écosystème en valorisant les initiatives d'innovation

En termes de visibilité et afin de réaffirmer son rôle de connecteur avec les établissements membres et associés de la ComUE Université de Lyon, la Fabrique de l'innovation déploiera ses deux événements stratégiques et emblématiques :

- Le Meet&Fabrik, qui se tiendra les 2 et 3 juin 2026 ;
- Le Challenge IDEABOOM, programmé du 25 au 27 novembre 2026. La Métropole de Lyon participe chaque année au challenge Idéaboom en soumettant une problématique, en lien avec ses politiques publiques, sur laquelle les équipes étudiantes sont invitées à concevoir des solutions innovantes.

Ces temps forts fédérateurs constituent des vitrines majeures pour valoriser l'innovation d'excellence et la créativité du site universitaire auprès de l'ensemble de nos partenaires.

Enfin, pour que les projets de la Fabrique de l'innovation soient visibles, un travail de clarification de nos contenus de communication permettra de consolider notre positionnement, assurant une parfaite complémentarité de nos actions avec les autres dispositifs pour une meilleure coopération territoriale. Cette démarche garantira aux étudiants, enseignants-chercheurs et acteurs socio-économiques un accès direct, lisible et adapté à nos offres d'accompagnement.

Le centre d'entrepreneuriat

Au regard des résultats obtenus en 2025, le CELSE-Pépité Université de Lyon souhaite poursuivre et amplifier sa dynamique de sensibilisation, d'accompagnement et de mise en réseau des étudiants-entrepreneurs à l'échelle du territoire métropolitain et régional. Les perspectives 2026 s'inscrivent dans une volonté de massification de l'accès à l'entrepreneuriat étudiant, afin de toucher un public

plus large, plus diversifié et davantage représentatif des établissements d'enseignement supérieur du site académique Lyon Saint-Etienne.

Le CELSE - Pépite Université de Lyon ambitionne ainsi de renforcer la visibilité de ses dispositifs auprès des étudiants, jeunes diplômés, doctorants et porteurs de projet en multipliant les actions de proximité sur les campus, les interventions pédagogiques et les formats immersifs. L'objectif est notamment de consolider les programmes phares tels que Campus Création, CREATIV', le Prix Pépite ou encore les parcours SNEE et D2E, tout en développant de nouveaux formats plus accessibles, hybrides et adaptés aux contraintes des étudiants et des établissements.

La poursuite du développement du programme « Initiation » constitue un axe stratégique majeur pour 2026. Grâce à son format flexible et digitalisé, ce dispositif permet d'élargir l'accès à l'accompagnement entrepreneurial à des étudiants jusqu'alors éloignés des parcours classiques d'incubation. Le CELSE - Pépite Université de Lyon souhaite également renforcer les passerelles entre sensibilisation, pré-incubation et incubation afin de fluidifier les parcours entrepreneuriaux et favoriser la transformation des idées en projets structurés.

Le développement des coopérations territoriales et régionales demeure également une priorité. Le CELSE poursuivra le travail engagé avec les Pépites de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, la Fabrique de l'Innovation, Pulsalys, les établissements membres ainsi que les acteurs économiques du territoire afin de proposer des actions communes, mutualiser les ressources et renforcer l'impact des dispositifs existants.

Dans cette perspective, plusieurs axes de développement sont envisagés pour 2026 :

- Renforcer les actions de sensibilisation dans les établissements encore peu représentés ;
- Proposer de nouveaux ateliers thématiques en lien avec la stratégie scientifique de site et le déploiement de verticales (alimentation et nutrition, IA-usages du numérique, Santé-développement et bien être, ICC - Arts, Culture et Création et Défis planétaires, économie circulaire, décarbonation, ...) ;
- Renforcer les dispositifs de mentorat et de mise en réseau avec les alumni entrepreneurs et les partenaires économiques ;
- Développer les opportunités de prototypage, d'expérimentation et d'accès au financement pour les projets accompagnés ;
- Poursuivre la structuration des communautés entrepreneuriales étudiantes à travers des événements de réseautage, des bootcamps et des temps de partage d'expérience.

Enfin, le CELSE - Pépite Université de Lyon souhaite poursuivre son rôle de structure référente de l'entrepreneuriat étudiant sur le territoire en consolidant une approche inclusive, collaborative et accessible, permettant à chaque étudiant ou jeune diplômé de pouvoir expérimenter l'entrepreneuriat comme levier d'innovation, d'employabilité et de création d'activité. Des perspectives de rapprochement des offres de service entre le CELSE- Pépite Université de Lyon et La Fabrique de l'Innovation sont en cours de réflexions.

La I-Factory

À la suite des premiers bilans réalisés après l'ouverture de la I-Factory en septembre 2025 et en cohérence avec les orientations du Schéma du Développement Universitaire, de nouvelles actions sont proposées pour renforcer le positionnement de la I-Factory porte d'entrée vers l'écosystème académique d'innovation du territoire.

Dans cette perspective, trois nouvelles activités sont proposées :

1) Lancement du Club Innovation I-Factory

À compter d'octobre 2026, la I-Factory souhaite lancer un « Club Innovation I-Factory », dispositif annuel d'interconnaissance, de veille et de coopération réunissant les 18 résidents du lieu et jusqu'à 10 acteurs socio-économiques du territoire.

Ce programme a pour objectif de faciliter les interactions entre entreprises, structures d'innovation et écosystème académique, en offrant aux participants un accès privilégié aux expertises, dispositifs et offres de services portés par la I-Factory dans les domaines de l'innovation, de l'entrepreneuriat, de la créativité et de la recherche partenariale.

Coordonné par la chargée de promotion de la I-Factory, le Club proposera une programmation annuelle co-construite avec les participants autour de temps d'échange, de conférences, d'ateliers, de retours d'expérience et de rencontres avec les acteurs académiques et socio-économiques du territoire. Les membres pourront également contribuer aux activités des résidents (jurys, mentorat, expérimentations, témoignages, etc.) dans une logique de coopération et d'enrichissement mutuel.

2) Animation de l'écosystème entrepreneurial hébergé

Chaque année, entre 30 et 50 startups sont hébergées à la I-Factory et accompagnées, en lien notamment avec la SATT PULSALYS, le Centre d'Entrepreneuriat Lyon Saint-Étienne, le Startup Studio d'Inria et l'Open Space I-Factory. La diversité des profils accueillis — étudiants entrepreneurs, chercheurs, doctorants, startups deeptech ou projets exogènes — constitue une opportunité forte pour structurer une dynamique collective au sein du lieu.

Afin de renforcer les synergies entre ces communautés, la I-Factory souhaite développer une programmation d'animation dédiée à son écosystème entrepreneurial, complémentaire des dispositifs d'accompagnement déjà proposés par les structures résidentes. Cette dynamique vise à favoriser les échanges entre pairs, les retours d'expérience, l'interconnaissance et l'émergence de collaborations entre étudiants entrepreneurs, chercheurs, startups deeptech et acteurs socio-économiques.

En créant un cadre propice aux rencontres, aux expérimentations et à la coopération, la I-Factory ambitionne de faire émerger une véritable communauté d'innovation ouverte sur le territoire. À terme, les projets accompagnés au sein du lieu pourront devenir des relais et ambassadeurs des coopérations entre monde académique, recherche et entreprises au sein de l'écosystème métropolitain.

3) Développement d'outils de promotion et de rayonnement

Le développement d'une stratégie de valorisation et de rayonnement de la I-Factory constitue un enjeu important, tant pour renforcer la visibilité du continuum de services à l'innovation qu'elle héberge, que pour faire évoluer les représentations parfois perçues comme peu accessibles des collaborations avec le monde académique.

Cette démarche vise à rendre plus lisibles les expertises, ressources et offres de services portées par l'écosystème de la I-Factory, à travers la création de contenus et d'outils de communication adaptés aux attentes des acteurs socio-économiques : portraits de porteurs de projets, valorisation d'innovations issues de la recherche, mise en avant des startups et entreprises accompagnées, supports de présentation des offres des résidents ou formats de communication plus incarnés et accessibles.

Au-delà d'un enjeu de visibilité, ces outils ont vocation à soutenir les missions de promotion et de mise en relation de la I-Factory, en facilitant l'identification de partenaires stratégiques et en favorisant, à terme, le développement de nouvelles coopérations avec l'enseignement supérieur et la recherche.

Le Pôle Universitaire d'Innovation IMPULSE

Le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) IMPULSE constitue un dispositif structurant destiné à renforcer la dynamique d'innovation et de transfert du site Lyon–Saint-Étienne. Il fédère les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les organismes de recherche, les acteurs du transfert et les partenaires socio-économiques autour d'une stratégie commune visant à accélérer la valorisation des résultats de la recherche. Le PUI IMPULSE a pour ambition de simplifier et de rendre plus lisible l'accompagnement des chercheurs, doctorants et entrepreneurs dans leurs démarches d'innovation, de maturation et de création d'activité. Il favorise l'émergence de projets à fort potentiel économique, technologique, social ou environnemental en s'appuyant sur un écosystème territorial particulièrement riche et interconnecté. En renforçant les synergies entre laboratoires, entreprises, collectivités et structures d'accompagnement, il contribue au développement d'un continuum d'innovation allant de la production scientifique jusqu'au transfert vers la société. Le PUI IMPULSE participe ainsi à l'attractivité et au rayonnement du site en soutenant l'innovation, l'entrepreneuriat et la compétitivité du territoire.

SATT Pulsalys

La SATT Pulsalys est la Société d'Accélération du Transfert de Technologies du territoire Lyon–Saint-Étienne. Elle accompagne la transformation des résultats de la recherche publique en innovations créatrices de valeur économique et sociétale, à travers la maturation de technologies, leur transfert vers les entreprises et la création de start-up deeptech. La Métropole de Lyon est partenaire de Pulsalys dans plusieurs actions visant à renforcer l'entrepreneuriat issu de la recherche et l'attractivité du territoire, notamment à travers le programme Start(H)ER. Développé par Pulsalys en partenariat avec Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes et soutenu par la Métropole de Lyon, ce programme accompagne les chercheuses dans leur découverte de l'entrepreneuriat et favorise l'émergence de projets innovants portés par des femmes issues du monde académique. Cette action contribue à promouvoir la diversité dans l'innovation, à renforcer la création d'entreprises deeptech et à répondre aux enjeux économiques et sociétaux du territoire.

La recherche : un levier de transformation du territoire

La stratégie scientifique de site, au croisement des forces académiques et des enjeux du territoire

La stratégie scientifique du site Lyon–Saint-Étienne vise à mobiliser la recherche, la formation et l'innovation afin de contribuer activement à la réponse aux grands défis scientifiques, technologiques, sociaux et environnementaux contemporains. En s'appuyant sur la richesse disciplinaire du site, sur ses forces de recherche et sur la diversité de ses partenariats, elle entend favoriser l'émergence de solutions nouvelles au service des transitions en cours et des besoins de la société.

Cette ambition s'accompagne d'un effort de structuration et de visibilité des activités scientifiques et académiques du site, afin d'en renforcer la lisibilité auprès des partenaires institutionnels, économiques et culturels, à l'échelle locale, nationale et internationale. La mise en avant des principales lignes de force et des domaines d'excellence contribue ainsi à accroître l'attractivité du site, à attirer talents, projets et financements, et à conforter son rayonnement dans l'espace européen et international.

La stratégie de site repose également sur le développement de collaborations étroites entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les collectivités territoriales, les entreprises, les établissements de santé, les institutions culturelles et l'ensemble des acteurs socio-

économiques. Ces coopérations favorisent le croisement des expertises, l'interdisciplinarité et la co-construction de projets à fort impact territorial et sociétal.

Enfin, la stratégie scientifique du site affirme l'importance du dialogue entre sciences et société. Elle vise à favoriser la diffusion des connaissances, le partage de la démarche scientifique, le développement de l'esprit critique et l'accès de tous aux savoirs, dans un contexte marqué par les enjeux de désinformation et de défiance envers la science. À travers des actions de médiation, de culture scientifique et de participation citoyenne, le site entend renforcer les liens entre la communauté académique et l'ensemble de la société.

La mise en œuvre de la stratégie scientifique de site s'appuie sur une série d'actions structurantes visant à renforcer la cohérence, la visibilité et l'impact de la recherche. Les Instituts Thématiques (IT) constituent des espaces de coordination scientifique autour de grands enjeux interdisciplinaires. Ils permettent de faire émerger des projets collaboratifs, de structurer des communautés de recherche et de soutenir le montage de programmes de grande envergure. Ils contribuent également à renforcer l'interface entre recherche, innovation et société en facilitant les interactions avec les acteurs socio-économiques du territoire.

En parallèle, les Réseaux de Coordination Disciplinaire (RCD) assurent l'animation et la structuration des communautés académiques à l'échelle des grandes disciplines. Ils ont pour objectif de renforcer la cohérence scientifique du site, de favoriser les échanges entre établissements, de mutualiser les compétences et les infrastructures, et de soutenir la montée en puissance des formations adossées à la recherche. Ils jouent un rôle clé dans la détection des dynamiques scientifiques émergentes et dans la consolidation des forces disciplinaires.

Au service du territoire, la stratégie scientifique de site et ces objets (IT et RCD) génère des retombées directes et structurantes pour la Métropole de Lyon. Elle renforce d'abord l'attractivité et le rayonnement du territoire en consolidant son positionnement comme pôle d'excellence en recherche, formation et innovation, capable d'attirer talents, projets et investissements. Elle contribue également à l'appui des politiques publiques locales en mettant la recherche au service de l'aide à la décision et des grands enjeux de développement du territoire. En organisant les interactions entre recherche, innovation et transfert, elle accélère la création de valeur économique, le développement de l'innovation et l'émergence d'activités à forte valeur ajoutée. Elle favorise par ailleurs la montée en compétences des étudiants et des actifs en lien avec les besoins du tissu économique local, tout en renforçant les coopérations entre acteurs académiques, économiques et institutionnels. Enfin, elle contribue à diffuser la culture scientifique et à renforcer le lien entre science et société sur le territoire.

Guide des collaborations de recherche nourrit par la 3S et les Instituts Thématiques (projets de collaborations en lien direct avec les politiques publiques)

Depuis plusieurs années, la contribution des acteurs de la recherche aux politiques publiques du territoire est mise en avant à travers l'édition d'un guide des collaborations et actions menées en commun entre chercheurs et praticiens.

L'année 2026 permettra une actualisation de ces collaborations au travers des initiatives et projets déployés dans le cadre de la stratégie scientifique de site.

Promotion du Doctorat

Avec un potentiel de 5 400 doctorants inscrits dans 18 écoles doctorales, et avec plus de 900 docteurs par an qui soutiennent une thèse dans tous les domaines (sciences exactes, sciences expérimentales, sciences de la vie et de la santé, sciences humaines et sociales), le site académique Lyon-Saint-Étienne est un site majeur du doctorat en France.

Depuis de nombreuses années, La ComUE Université de Lyon a fait du doctorat un des points majeurs du développement du site et de sa valorisation. Elle poursuit, à travers le Collège Doctoral unique, sa mission de coordonner une politique doctorale commune aux 12 établissements délivrant le diplôme

de doctorat, notamment au service de l'employabilité des jeunes chercheurs formés. Le développement de la qualité du diplôme, la reconnaissance des compétences par les entreprises ainsi que l'amélioration de l'évolution professionnelle des docteurs hors secteur académique sont toujours des priorités de l'établissement.

Les données d'insertion professionnelle confirment par ailleurs l'ancrage territorial et l'impact économique des docteurs. La cohorte 2020 montre que plus de 40 % des docteurs diplômés du site Lyon Saint-Étienne travaillent en région Auvergne-Rhône-Alpes, et que plus de 60 % des docteurs de nationalité étrangère restent en France, contribuant directement à la compétitivité des entreprises.

Enfin, les besoins du secteur privé sont clairement identifiés. L'étude Apec publiée en décembre 2025 indique que près de 40 % des offres destinées aux docteurs relèvent de l'ingénierie et de la R&D, soit plus du double de la moyenne observée pour l'ensemble des cadres. L'industrie représente également un débouché majeur (19 % des offres), soulignant la demande croissante de profils hautement qualifiés capables de piloter l'innovation et les transformations.

Dans ce contexte, le service des études doctorales de l'Université de Lyon souhaite assurer la sensibilisation et la valorisation du doctorat auprès du territoire à travers des actions de médiation et de valorisation telles que le Prix de la Jeune Recherche et le concours Ma Thèse en 180 secondes

Le Prix de la Jeune Recherche, précédemment prix du Jeune Chercheur, existe depuis plus de 20 ans. Co-organisé par la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon en partenariat avec la ComUE, il vise à valoriser l'intégrité et l'implication sociétale de la recherche fondamentale et appliquée menées par les jeunes chercheurs et chercheuses des laboratoires de l'Université de Lyon. Le prix de la jeune recherche récompense quatre lauréats dont le talent, après la thèse, a été confirmé par des premiers travaux de recherche remarquables.

Le concours Ma thèse en 180 secondes, initié en France par France Universités et le CNRS, permet à des doctorants de promouvoir leur sujet de recherche en termes simples à un auditoire diversifié. L'Université de Lyon participe chaque année au concours Ma thèse en 180 secondes. Dans le cadre de la préparation à ce concours, le service des études doctorales de la ComUE propose aux doctorants une formation de 18h, permettant de s'entraîner à la communication écrite puis orale. La formation est dispensée à une quarantaine de doctorants de toutes disciplines. La finale locale a lieu en mars 2026 afin de récompenser 4 lauréats (3 prix du jury et 1 prix du public). La finale régionale est organisée en avril 2026, la finale nationale en juin 2026.

Cycle « penser la recherche autrement » (1er évènement en juin 26)

Dans le cadre du schéma directeur DDRSE et de l'animation de site sur ces enjeux, la ComUE a défini un plan d'action validé par les établissements au début de l'année 2026.

Dans ce cadre, un premier évènement est organisé le 25 juin 2026 autour de la thématique « Penser la recherche autrement ? ». À destination de l'ensemble de la communauté scientifique et des partenaires du site, cet évènement constitue une première étape structurante d'un cycle de réflexion visant à interroger les évolutions des pratiques de recherche. Il abordera notamment les enjeux suivants : Quelle(s) recherche(s) pour résoudre les défis d'aujourd'hui et de demain ? Comment concilier des pratiques scientifiques durables et les caractéristiques des métiers de la recherche ? Quels liens (ré)inventer entre les laboratoires, les chercheurs, la société civile, les acteurs économiques, les institutions publiques et politiques ?

Cette première séquence a vocation à ouvrir une dynamique plus large, appelée à se déployer dans une logique pluriannuelle. Elle sera notamment prolongée par une déclinaison dédiée aux enjeux de formation, afin d'interroger l'évolution des compétences, des pédagogies et des parcours au regard des transformations de la recherche.

Au-delà de la communauté académique, cette démarche présente un intérêt direct pour le territoire et pour la Métropole de Lyon, en contribuant à renforcer les liens entre recherche, formation et territoire. Elle vise en effet à mieux articuler production scientifique, innovation et besoins des politiques publiques locales en réponse aux grands enjeux du territoire.

ORIENTATION 2 : Une Métropole au service du bien-vivre des étudiants.

1. Le 102- Centre de Santé

Le 102 – Centre de Santé a ouvert ses portes il y a un peu plus d'un an, en janvier 2025.

Porté par la ComUE Université de Lyon, il a pour objectif de :

- Développer des actions de sensibilisation, prévention et éducation à la santé sous forme d'entretiens individuels ou d'ateliers collectifs ;
- Offrir un accès aux soins avec des consultations de suivi, médicales ou paramédicales,
- Diagnostiquer précocement des troubles psychiatriques et réorienter les patients vers des structures plus adaptées à leur situation si nécessaire, en travaillant en partenariat avec le réseau de santé (HCL, Vinatier, St Jean de Dieu, IREPS, ARHM...) ;
- Offrir un lieu d'accueil, ouvert et bienveillant où l'étudiant se sentira en sécurité,
- Travailler de manière encrée dans le territoire et connecté avec l'environnement de l'étudiant (établissements, services sociaux, CROUS...) ;
- Pouvoir extraire des données probantes sur la santé des étudiants (recherche).

L'action du 102 pour l'année 2026, sera priorisée autour de 4 axes :

La formation des professionnels du 102

Afin d'assurer la sécurité des professionnels et des étudiants en cas d'agressivité d'un patient, l'équipe pourra se former à la contention et à la gestion de crise.

La prévention et promotion de la santé

Le 102 a pu développer des actions de sensibilisation et d'éducation à la santé à destination des étudiants, au cours de l'année 2025, afin de promouvoir ce qu'est une bonne santé mentale et que les étudiants apprennent à développer des stratégies les aidant à prendre soins d'eux. Ces actions ont été réalisées au sein du centre. Au cours de l'année 2026, le centre a pour objectif de déployer ces actions au plus près des étudiants, dans une démarche d'aller-vers par différents moyens :

- Prévention par le Pair à pair avec l'emploi d'étudiants relais santé ;
- Création et animation d'outils digitaux ;
- Actions déployées au sein de résidences universitaires, d'évènements étudiants, et au sein des établissements d'ESR.

L'inscription du centre dans l'écosystème de santé territorial avec

- L'établissement de conventions de partenariat afin de faciliter la coordination et la prise en charge des étudiants ;
- La mise en place du conseil de service, instance encadrant le centre, avec la participation de représentants étudiants, de la communauté de l'enseignement supérieur, et de la communauté psychiatrique territoriale.

La mise en place d'un conseil scientifique afin de débiter une réflexion sur la santé mentale étudiante en termes de recherche et une amélioration continue des connaissances.

2. Lutte contre la précarité étudiante - accès aux droits

Le déploiement du portail Mes Aides se poursuivra en 2026 afin de consolider son rôle d'outil de référence en matière d'accès aux droits et d'information sociale à destination des étudiants. Ce portail a pour vocation de centraliser, structurer et diffuser une information claire, lisible et est régulièrement actualisé sur l'ensemble des dispositifs d'aides mobilisables sur le territoire académique. Il constitue aujourd'hui un support essentiel pour les acteurs accompagnant les étudiants dans leurs démarches administratives, sociales et financières ainsi que pour les étudiants eux-mêmes.

A ce jour, plus de 250 dispositifs d'aides sont recensés sur la plateforme, couvrant des thématiques variées : aides financières, logement, santé, alimentation, mobilité, insertion professionnelle ou encore accompagnement psychologique. Le travail éditorial engagé se poursuivra avec une attention particulière portée à la qualité, à la fiabilité et à l'actualisation des contenus proposés.

En 2025, plus de 120 nouvelles fiches d'information ont ainsi été publiées afin d'enrichir l'offre existante et de mieux répondre aux besoins identifiés sur le terrain. Cette dynamique sera amplifiée en 2026 afin de garantir une information toujours plus exhaustive et accessible.

Par ailleurs, les liens avec les partenaires territoriaux seront renforcés, notamment avec le Crous, le Rectorat ainsi que les associations engagées dans la lutte contre la précarité alimentaire étudiante. Cette coopération permettra d'améliorer la circulation de l'information et d'assurer une meilleure prise en compte des réalités rencontrées par les étudiants. Elle contribuera également à renforcer la visibilité du portail auprès des publics cibles et des structures relais. Le portail s'adresse en effet à plusieurs catégories d'utilisateurs : les étudiants, les personnels administratifs des établissements d'enseignement supérieur, les « aidants » non spécialistes de l'action sociale ainsi que les professionnels du secteur social souhaitant disposer d'une vision globale des dispositifs existants.

Dans cette perspective, la stratégie de communication engagée l'an dernier sera poursuivie et développée en 2026. Des actions d'information, de sensibilisation et de promotion du portail seront maintenues et diversifiées afin de toucher un public plus large et de favoriser l'appropriation de l'outil.

Enfin, une dynamique de formation autour de l'accès aux droits sera impulsée auprès des établissements membres et associés. Ces temps de formation et d'échanges permettront de renforcer les compétences des acteurs relais et d'harmoniser les pratiques d'accompagnement. Ils favoriseront également le partage d'expériences entre partenaires et contribueront à une meilleure diffusion de l'information sur l'ensemble du territoire académique. À travers ces actions, le portail « Mes Aides » ambitionne de devenir un levier structurant de lutte contre le non-recours aux droits et contre la précarité étudiante.

ORIENTATION 3 : Une Université connectée à son territoire.

1. Diffusion des savoirs et médiation

Pop'Sciences

Les sciences et techniques sont au cœur de nombreux enjeux contemporains comme les changements climatiques et leurs conséquences sur la vie humaine et celle de la faune et de la flore, la transition numérique garante d'un égal accès à l'information mais dont l'impact environnemental n'est pas négligeable, la redéfinition nécessaire d'une santé globale, etc. Or la compréhension de ces enjeux par le public repose en partie sur la possibilité d'accéder aux sources de l'information, de pouvoir en discuter lors de dialogue science et société et d'acquérir en quelque sorte une culture scientifique et technique « de base » (CSTI).

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont bien placés pour transmettre cette culture scientifique et technique, eux qui pratiquent la recherche dans leurs laboratoires, produisent la connaissance et construisent la science contemporaine.

La Direction Culture, Sciences et Société développe et coordonne la mission « sciences avec et pour la société » inscrite dans les statuts de la ComUE Lyon Saint-Etienne. Elle le fait grâce au déploiement de la marque et des actions « Pop'Sciences » et aide les établissements de la ComUE Lyon Saint-Etienne à développer et garantir cette mission de dialogue avec la société, à prôner l'esprit critique, à accompagner les publics dans leur responsabilité, leur engagement vers la transformation environnementale, sociétale et économique.

La ComUE Lyon Saint-Etienne, de par la diversité des disciplines auxquelles elle a accès via ses membres et associés et à travers sa nouvelle stratégie scientifique de site, est à même de proposer aux publics des visions pluridisciplinaires sur des sujets de société, nourris tant par les sciences expérimentales qu'elles mobilisent que par les sciences technologiques, de l'ingénierie ou les sciences humaines et sociales. Cette complétude garantit une vision globale et objective des sujets, une approche plus sensible et rend accessible à toutes et tous les questions qui relèvent de la science.

En développant l'information et la réflexion des publics sur la science et ses enjeux, en favorisant les échanges avec la communauté scientifique, en partageant les savoirs et les innovations, en promouvant une citoyenneté active, la mission Culture, Sciences & Société contribue à rétablir la confiance et inscrire la science dans la société.

Les actions de Pop'Sciences sont déclinées en trois volets, chacun répondant à un enjeu crucial de notre monde actuel.

- 1 - Rendre accessibles les savoirs scientifiques au plus grand nombre,
- 2 - Lutter contre la mésinformation et la désinformation et la défiance envers la science
- 3 - Permettre une rencontre et un échange directs entre les scientifiques et les citoyens

Le portail Pop'Sciences, le Pop'Sciences MAG sont les actions soutenues par la métropole de Lyon et y contribuent grandement.

Pop'Sciences : visibilité, animation d'un réseau et production de ressources

Portail Pop'Sciences

Né en juin 2017, le portail Pop'Sciences met en avant les différents rendez-vous « grand public » autour des sciences organisés à Lyon et aux alentours et donne accès à de nombreuses ressources

proposées par les différents acteurs de la culture scientifique et technique du territoire. Depuis son lancement, Pop'Sciences conforte sa place dans le paysage des agendas de la culture scientifique avec plus de 195 000 visiteurs par an. Le portail Pop'Sciences s'affirme comme le media relai dans la mise en visibilité des événements de CST sur le territoire, proposant une offre de qualité pour des publics variés, curieux de sciences.

Pop'Sciences, le portail web présente aussi des ressources de culture scientifique et technique pour les habitants de la métropole et du Rhône. Afin de réagir à l'actualité, Pop'Sciences réalise régulièrement sur une année une production de dossiers, d'articles, d'interviews, de reportages vidéos et/ou audios en rebond à l'actualité en apportant le regard des scientifiques sur ses thèmes variés.

Animation du réseau Pop'Sciences = des ateliers, formations et séminaires

Pop'Sciences remplit cette mission d'animation du réseau Pop'Sciences au travers de :

- La mise en ligne d'événements proposés par les différents partenaires du réseau de CSTI. La diversité des sujets traités est fortement appréciée des lecteurs.
- La structuration de la stratégie de communication sur les réseaux sociaux qui montre son efficacité : plus ciblée, pertinente et régulière, la croissance de la fréquentation sur les RS (Facebook, Instagram, Linked In) poursuit sa hausse et permet de renforcer la visibilité des publications faites sur le portail.
- La diffusion d'une infolettre bimensuelle (23 numéros/an) et l'animation du comité éditorial.
- Des séminaires Pop'Sciences proposés aux 200 partenaires contributeurs au site web et porteurs de la dynamique de diffusion des savoirs – exemple de thématique de séminaire = « Territoires éloignés, la culture scientifique hors des grandes agglomérations », 28 avril 2026 - « Filles et femmes en sciences : réfléchir à nos postures en médiation », le 28 novembre 2025.

Pop'Sciences MAG

Le magazine Pop'Sciences MAG, édité par la ComUE Lyon Saint-Etienne, propose 2 fois par an des contenus originaux et vulgarisés sur ce que la recherche scientifique peut apporter comme clés de compréhension à des enjeux scientifiques ou de société. Lancée en 2018, la collection des Pop'Sciences MAG comporte aujourd'hui 16 numéros.

La ligne éditoriale du magazine est simple : décrypter un enjeu sociétal majeur et d'actualité, par le prisme des chercheurs du site de Lyon Saint Etienne, issus de différentes disciplines, en lien avec le sujet. Les rédacteurs adoptent un ton sérieusement vulgarisé afin de rendre accessibles des savoirs et des connaissances complexes, pour le plus grand nombre.

Un comité scientifique ad-hoc est réuni par thème regroupant des spécialistes du sujet abordé mêlant des approches des sciences technologiques, de l'ingénierie, sciences fondamentales ou humaines et sociales.

Le magazine est ensuite disponible gratuitement sur une cinquantaine de points de distribution (bibliothèques universitaires, municipales, CDI des lycées du Rhône, divers lieux culturels) et est aussi envoyé auprès de 300 lecteurs ambassadeurs abonnés.

Ce magazine en version imprimée et numérique (basées sur des vidéos courtes, impactantes et originales) participe au rayonnement de la recherche lyonnaise aux échelles régionales et nationales. Chaque sortie de MAG donne également lieu à une soirée de lancement qui mobilise le comité scientifique et propose un angle du sommaire en discussion-débat et échange avec un public varié.

Dès 2026, le choix des thématiques des prochains MAG s'arrime à la stratégie scientifique de site de la ComUE Lyon Saint—Etienne.

Le premier Pop'Sciences MAG proposera sur l'année 2026 d'explorer le sujet de l'ALIMENTATION.

Occupant, en tout temps, une place centrale dans la survie et le développement des sociétés, l'alimentation est au cœur nos existences. Quelles mutations fondamentales connaît-elle aujourd'hui dans sa fabrication et sa consommation ? Quels enjeux de qualité et d'accessibilité doit-elle relever ? Et bien plus que se nourrir, que révèle-t-elle sur nos envies ?

Comité scientifique pressenti parmi les entités suivantes :

- la Chaire partenariale TrALIM : Transitions Alimentaires
- le Centre de Recherche de l'Institut LYFE
- laboratoire TAPE = Troubles du comportement Alimentaire, Addictions et Poids Extrêmes / Université Jean Monnet Saint-Etienne
- Laboratoire CarMeN Lyon (Université Lyon 1/Inserm/INRAE/HCL) = laboratoire biomédical de recherche dans le domaine des maladies cardiovasculaires, du métabolisme, de la diabétologie et de la nutrition.
- Programme - Nutrition, Métabolisme et Cardiovasculaire, HCL.
- Groupe de recherche en sciences cognitives appliquées à l'alimentation au centre de recherche de l'Institut Lyfe.
- laboratoire Coactis, axe « Ethique et égalité d'accès à une alimentation de qualité » pour la Chaire Tralym.

Le deuxième numéro de Pop'Sciences MAG 2026 (dont la parution dépendra du budget 2026) pourrait être consacré au sujet de l'univers et son exploration.

INDULO

INDULO est un dispositif de médiation industrielle à destination principalement des groupes scolaires et des jeunes en recherche d'orientation.

Sur 2026, nous souhaitons continuer à faire évoluer le parcours proposé au sein de notre local en créant un nouvel atelier en lien avec les enjeux de sécurité industrielle tant au niveau de la sécurité individuelle mais également de la cybersécurité.

Afin de renforcer nos objectifs pédagogiques et notamment de participer à la diffusion des savoirs techniques, scientifiques et culturels autour de l'industrie et de s'inscrire dans la mission de la CSTI (culture scientifique, technique et industrielle), nous souhaitons mettre en place un comité scientifiques et mobiliser les chercheurs pertinents du territoire.

La pertinence du dispositif INDULO pour nos publics est reconnue. Nous souhaitons pérenniser les postes et l'activité d'INDULO, repenser les médiations d'INDULO Circulaire sans les financements de la Fondation ILYSE et anticiper la fin de l'occupation temporaire au sein du 22D.

Un projet de lieu de médiation scientifique pour le site Lyon–Saint-Étienne

La ComUE et ses établissements ambitionnent de développer un projet de lieu de médiation scientifique destiné à incarner et rendre visible la stratégie scientifique de site, en renforçant le dialogue entre sciences et société à l'échelle du territoire. Ce lieu aurait vocation à proposer des espaces d'exposition, de débats et d'expérimentation autour des grandes thématiques de recherche, afin de rendre les savoirs plus accessibles et de valoriser les travaux des établissements du site Lyon–Saint-Étienne.

Il s'appuierait sur des projets et initiatives structurantes de la médiation scientifique et industrielle, notamment Pop'Sciences, la Maison des Mathématiques et de l'Informatique ainsi qu'INDULO, qui développent chacun des formats innovants et de sensibilisation aux enjeux scientifiques et industriels. En articulant ces expertises complémentaires, ce lieu permettrait de croiser médiation, pédagogie et découverte des métiers, en lien étroit avec les enjeux de formation et d'orientation.

Ce projet constituerait ainsi une véritable vitrine de la stratégie scientifique de site, incarnant ses ambitions de diffusion des savoirs, d'innovation pédagogique et de rayonnement territorial, au service du grand public, des scolaires et des partenaires socio-économiques.

LabEx Intelligence des Mondes Urbains : programme de valorisation « Transformer 15 ans de recherche en levier d'impact scientifique et sociétal »

Le LabEx IMU s'inscrit dans une phase de valorisation et de capitalisation de ses travaux de recherche, déployée sur la période 2025–2027, dont l'année 2026 constitue une étape structurante. Ce programme vise à rendre visibles et accessibles les quinze années de recherches menées, à travers la production d'un ouvrage collectif, l'organisation d'événements scientifiques et la mise en récit des résultats et méthodes développés au sein du laboratoire. Il comprend également la conception d'une exposition de valorisation, ainsi qu'une série de temps d'échanges et de co-construction avec les partenaires académiques et socio-économiques, contribuant à diffuser les connaissances produites. L'ensemble de cette démarche vise à renforcer l'impact scientifique, culturel et sociétal des travaux du LabEx IMU, en consolidant leur appropriation par un large public et en nourrissant le dialogue entre recherche, acteurs du territoire et société.

2. Étude sur l'impact économique de l'Université

En 2018 un travail d'évaluation de l'impact économique de la ComUE-Université de Lyon a été réalisé par le laboratoire du GATE Lyon-St Etienne, en partenariat avec la Métropole de Lyon. Presque 10 ans après, nous souhaiterions mettre à jour cette étude afin d'apporter des éclairages sur le poids de l'Enseignement supérieur ainsi que sur sa contribution au développement et au rayonnement du territoire.

3. International

Collegium de Lyon, attrait et rétention des talents

En qualité d'incubateur à projets de recherche, le Collegium de Lyon accueille des chercheurs du monde entier le temps d'un ou deux semestres afin de faire émerger des recherches innovantes dans tous les champs du savoir et de stimuler une réflexion interdisciplinaire en lien avec l'écosystème socio-économique et scientifique du site de Lyon/Saint-Etienne.

L'ambition 2026 consistera à :

- Inscrire le Collegium au cœur de la stratégie scientifique de site en articulant les « résidences de recherche » aux instituts thématiques et réseaux de coordination disciplinaires afin que chaque séjour de recherche constitue un accélérateur de production scientifique et de coopérations durables ;
- Accroître la visibilité des productions scientifiques et favoriser la coproduction et copublication avec les équipes de recherche locales co-accueillantes.

Students Welcome Desk

Le Student Welcome Desk est un dispositif de l'Université de Lyon qui s'inscrit dans la convention entre la Métropole de Lyon et l'Université de Lyon.

Il accompagne, depuis plus d'une dizaine d'année, les étudiants internationaux dans leurs démarches administratives liées à leurs titres de séjour. Le SWD assure également des missions de réorientation vers les structures compétentes pour les autres enjeux de la vie étudiante (logement, santé, précarité, etc.). Il répond à un double enjeu : accompagner les étudiants internationaux dans les démarches administratives et faciliter l'accès aux droits.

Les objectifs du dispositif sont les suivants :

- Offrir aux étudiants une meilleure lisibilité des acteurs du territoire impliqués dans leur vie quotidienne afin de contribuer à la réussite de leur parcours

- Animer un réseau de partenaires, d'acteurs institutionnels et académiques tout au long de l'année
- Affirmer le rôle d'appui aux politiques publiques, au regard de la lutte contre la précarité et pour l'égalité des chances des étudiants internationaux, en réduisant les obstacles administratifs et en les orientant vers les dispositifs de soutien.

Le SWD est reconnu comme dispositif expert, notamment grâce aux liens étroits avec la Préfecture du Rhône, vers qui l'équipe peut se tourner afin de signaler situations complexes ou bloquées (en 2025 : 20% des cas).

En 2026, le dispositif sera renouvelé, l'édition 2026/2027 se tiendra du 24/08/2026 au 18/12/2026 et sera la suivante :

Il sera mis en place 2 modalités d'accompagnement :

- En distanciel :

Hotline multilingue, ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h – sans interruption pendant la pause méridienne, nouveauté de cette édition.

Boîte mail SWD

- En présentiel :

Sur rendez-vous fixé après un appel sur la hotline, lorsqu'une situation d'urgence est détectée par l'équipe.

Lors des événements de rentrée des établissements

Il continuera à s'appuyer sur les différents partenaires afin de permettre une offre complète pour les étudiants internationaux, tout comme il continuera d'assurer l'animation du réseau, et d'effectuer une veille sur les dispositifs et la législation en vigueur.

Le SWD répond aux orientations stratégiques de la Métropole en matière d'internationalité et d'interculturalité, mais également d'attractivité de la Métropole à l'international et de soutien à la vie étudiante métropolitaine. Il s'inscrit également dans le Schéma Directeur de la Vie Etudiante (2022-2027) porté avec le CROUS de Lyon.

ULYS

Centre Euraxess de l'Université de Lyon s'impose comme expert dans l'accompagnement des scientifiques internationaux en mobilité (doctorant, post-doc, chercheurs). Le titre de séjour "Talent chercheur" se positionne désormais comme un instrument majeur du dispositif français d'attraction des hautes compétences scientifiques, offrant aux chercheurs internationaux un cadre juridique stable et favorable à l'excellence.

Au cours de la période 2026, il contribuera à l'animation de cette communauté en renforçant :

- l'intégration et la qualité de vie des chercheurs et de leur famille, par des événements d'intégration des nouveaux entrants à la rentrée universitaire et par l'approfondissement de l'offre de service (aspect : vie culturelle, scolarisation des enfants, etc ...),
- la visibilité des dispositifs en appui à la carrière des scientifiques internationaux, en organisant des webinaires à la rentrée.

Ces actions seront rendues possibles par un appui ponctuel de 4 mois en période de rentrée universitaire (de septembre à décembre).

4. Adaptation climatique des campus

Adaptation des campus au changement climatique : une démarche en lien étroit avec le territoire

Un autre sujet structurant sera approfondi au cours de l'année 2026-27, en lien direct avec les enjeux du territoire : l'adaptation des campus au changement climatique. Cette démarche vise à objectiver la vulnérabilité des campus et des bâtiments face aux aléas climatiques, afin d'identifier les leviers d'action pertinents en matière d'aménagement, de gestion patrimoniale et de résilience des sites universitaires.

Au-delà des enjeux immobiliers et techniques, une réflexion sera également engagée sur l'évolution de l'organisation des rythmes de travail et d'étude, en lien avec les contraintes et impacts du changement climatique. Ce travail devra permettre d'ouvrir des pistes d'adaptation concrètes et partagées au sein de la communauté universitaire.

Inscrite dans une logique de coopération territoriale, cette démarche présente un lien étroit avec les politiques publiques locales. Elle pourra ainsi s'articuler avec les actions portées par la Métropole de Lyon, notamment dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), afin de renforcer la cohérence des stratégies d'adaptation à l'échelle du territoire.

Soutien financier

ACTIONS	SUBVENTION MÉTROPOLE (€)	Budget global de l'action
ORIENTATION 1 : Une communauté universitaire motrice des transitions du territoire		
<u>Stratégie d'innovation</u>		
La Fabrique de l'innovation	85 000	110 000
I-Factory	56 000	56 000
Centre d'entrepreneuriat	85 000	155 000
Campus création	75 000	75 000
<u>La recherche comme levier de transformation du territoire</u>		
Promotion du doctorat MT180	15 000	16 000
Cycle "penser la recherche autrement"	5 000	5 000
ORIENTATION 2 : Une Métropole au service du bien-vivre des étudiants		
Lutte contre la précarité étudiante - accès aux droits	55 000	140 000
Le 102 - Centre de Santé		
ORIENTATION : Une Université connectée à son territoire		
<u>Diffusion des savoirs et médiation</u>		
Pop sciences	65 000	195 000
Indulo	105 000	245 000
<u>Étude sur l'impact économique de l'Université</u>	20 000	90 000
<u>International</u>		
SWD	25 000	60 000
Collegium	40 000	405 000
TOTAL	631 000	1 552 000